Ambassade de la République du Congo auprès de la Confédération Suisse

Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales en Suisse

Déclaration de la République du Congo sur le Rapport National de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la République du Rwanda.

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République du Rwanda, conduite par Son Excellence **Monsieur Johnston BUSINGYE,** Ministre de la Justice et Procureur Général de la République du Rwanda, et la remercie pour la présentation de son second rapport national.

Nous saluons les efforts accomplis par le Rwanda dans la mise en œuvre des recommandations acceptées en 2011, lors de l'Examen Universel au titre du premier cycle notamment, les réformes législatives et règlementaires.
Notre délégation note avec satisfaction les initiatives prises par le Gouvernement Rwandais pour :

- Mettre en conformité son code pénal avec le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Construire de nouvelles installations pénitentiaires afin de réduire la surpopulation carcérale et améliorer l'appareil judiciaire en adoptant une politique de justice pour les mineurs ainsi qu'un plan stratégique correspondant ;
- Promouvoir l'éducation primaire pour les élèves.

Par ailleurs, nous encourageons le Rwanda à poursuivre sa coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et les organes conventionnels dans le cadre du respect de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Le Congo qui se félicite du maintien d'un taux élevé de la représentation féminine dans les structures politiques et administratives au Rwanda, voudrait relever que le Rwanda avait approuvé la recommandation l'invitant à faire en sorte que toutes les dispositions discriminatoires dans sa législation soient abrogées, mais jusqu'ici, la politique d''intégration de la minorité Batwa, ne laisse entrevoir aucune amélioration de la situation de cette catégorie de la population.

Aussi, notre délégation recommande-t-elle au Rwanda:

- D'accélérer l'abrogation des dispositions législatives discriminatoires et d'adopter des mesures propres à protéger et à promouvoir les droits et savoirs traditionnels de la minorité Batwa en conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- De poursuivre sa coopération avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales dans le cadre du respect de ses obligations internationales en matières de droits de l'homme ;
- De mettre fin au travail et aux Châtiments corporels contre les enfants.

Je vous remercie.

8 Rue Chabrey 1202 Genève – Tél. : +41 22 731 88 21/26 - Fax : +41 22 731 88 17 missioncongo@bluewin.ch